

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00387

DEVELOPPEMENT DES EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES MULTILOCAUX (ECM) EN COORDINATION AVEC LES COMMUNES - AMENAGEMENT D'UN POINT DE DEPART DE SENTIERS SUR LA COMMUNE DE CHATEAUNEUF - AVENANT AU PROGRAMME ET AU COUT DE L'OPERATION - RESILIATION DE LA CONVENTION D'AFFECTATION - VALIDATION DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 23 septembre 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 82

Nombre de pouvoirs : 22

Nombre de voix : 104

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Michèle BISACCIA, Mme Jennifer BONJOUR, M. Olivier BROUILLOUX, Mme Hélène BRUYERE, Mme Laurence BUSSIERE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Catherine CHAPRON, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Jacques CHARROIN, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Joëlle COUSIN, Mme Alexandra CUSTODIO, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, Mme Eliane LEGROS, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Yves MORAND, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, Mme Joelle RICARD, Mme Christiane RIVIERE, Mme Annick ROATTINO, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, Mme Janine RUAS, M. Jean-Claude SCHALK, M. ~~René ENGELHARDT~~, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160727-D20160038710-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161010

Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALON,
M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
M. Vincent BONY donne pouvoir à Mme Marie-Hélène THOMAS,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALON,
Mme Suzanne CHAZELLE donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
Mme Patricia CORTEY donne pouvoir à M. Marc CHAVANNE,
M. Gilles ESTABLE donne pouvoir à M. Joseph SOTTON,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à Mme Nathalie MATRICON,
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Christiane JODAR donne pouvoir à M. Alain SCHNEIDER,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Yves PARTRAT,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,
M. Pascal MAJONCHI donne pouvoir à Mme Catherine NAULIN,
Mme Caroline MONTAGNIER donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Lionel SAUGUES donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Gérard TARDY donne pouvoir à Mme Eliane LEGROS,
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Michelle GALLAND,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à Mme Alexandra CUSTODIO

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Michel BEAL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Lionel BOUCHER,
M. Henri BOUTHEON, M. Paul CELLE, M. Gabriel DE PEYRECAVE,
Mme Marie-Dominique FAURE, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Roland GOUJON,
Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel JACQUEMET, Mme Raphaëlle JEANSON,
M. Yves LECOCQ, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER,
Mme Babette LUYA, Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU,
Mme Fabienne PERRIN, M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
Mme Christine ROUX, Mme Sylvie THIZY, Mme Lucie THOMAS, M. Daniel TORGUES,
M. Maurice VINCENT

Secrétaire de Séance :

Mme Nadia SEMACHE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2016

DEVELOPPEMENT DES EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES MULTILOCAUX (ECM) EN COORDINATION AVEC LES COMMUNES - AMENAGEMENT D'UN POINT DE DEPART DE SENTIERS SUR LA COMMUNE DE CHATEAUNEUF - AVENANT AU PROGRAMME ET AU COUT DE L'OPERATION - RESILIATION DE LA CONVENTION D'AFFECTATION - VALIDATION DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE

Le Conseil de Communauté de Saint-Etienne Métropole en date du 03 juin 2015 a actualisé le dispositif des équipements communautaires multilocaux (ECM).

Par délibération en date du 15 avril 2013, le Conseil de Communauté a retenu comme ECM le projet de valorisation du patrimoine d'entrée d'agglomération par l'aménagement d'un point de départ de sentiers de randonnée, projet présenté par la commune de Châteauneuf.

La commune a souhaité revoir le contenu du programme initialement validé en Conseil de Communauté du 24 juin 2013.

Le titre du projet est à présent « chemin culturel de Châteauneuf » site d'appui au schéma de développement touristique et intègre également une démarche design. Le programme de cette opération est ainsi modifié :

- suppression des interventions prévues sur le confortement de la structure du promontoire ;
- conservation de :
 - l'aménagement d'un point de départ de sentiers de randonnée,
 - la valorisation et la signalétique des départs de sentiers,
- intégration des nouveaux éléments suivants :
 - aménagement du stationnement pour les randonneurs au niveau du point de départ,
 - travail sur les limites du site dédié au stationnement (suppression de haies végétales, réalisation de mur de séparation...),
 - réalisation d'un parcours piéton reliant le bourg,
 - mise en valeur du patrimoine historique le long du parcours,
 - réalisation d'un espace détente pour les randonneurs.

Le coût prévisionnel de cette opération, marges d'évolution incluses, est de 220 000 € HT réparti comme suit :

- travaux : 170 000 € HT,
- maîtrise d'œuvre : 25 000 € HT,
- frais annexes et aléas : 25 000 € HT.

Au vu du montant de l'opération, la procédure du code des marchés publics retenu pour mettre en œuvre ce projet, est le marché à procédure adaptée. Toutefois, le projet intégrant

une dimension design, il sera procédé à un marché de maîtrise d'œuvre avec remise de prestations de trois candidats pour analyser la pertinence de la dimension design de la prestation.

La commune de Châteauneuf ayant une population inférieure à 3 500 habitants, le taux de financement de Saint-Etienne Métropole est de 90 % du coût total de l'opération, les 10 % restants sont financés par la commune sur la base d'un fonds de concours de cette dernière à la Communauté Urbaine conformément à la délibération du 24 juin 2013.

L'opération est réalisée en maîtrise d'ouvrage par la Communauté Urbaine conformément au dispositif des Equipements Communautaires Multilocaux. Par délibération du Conseil de Communauté du 09 décembre 2013, une convention d'affectation du domaine public a été autorisée.

La délibération du Conseil de Communauté du 03 juin 2015 a modifié les conditions de mise en œuvre du projet. En effet, la libération du foncier, nécessaire, ne s'effectue plus par l'affectation de la propriété de la commune à Saint-Etienne Métropole mais par l'autorisation d'occupation temporaire du domaine accordée par la commune à Saint-Etienne Métropole.

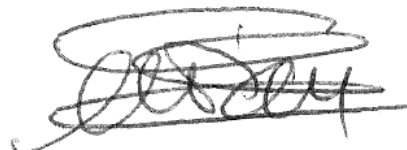
Par conséquent, la convention d'affectation signée en janvier 2014 sera résiliée et une autorisation d'occupation temporaire, consultable au service Assemblées de Saint-Etienne Métropole, devra être signée.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **valide le programme de l'opération ;**
- **valide le coût global de l'opération ;**
- **valide la procédure de consultation ;**
- **valide la résiliation de la convention d'affectation ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'autorisation d'occupation temporaire, jointe au dossier ;**
- **la dépense et recettes correspondantes seront imputées à l'opération n° 170 sur les exercices 2016-2017-2018.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU